



DEC183071DR02

Décision portant nomination de Mme Visotheary Rivière-Ung aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité et nommant M. Philippe Grandcolas en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7205 en date du 12/02/2018 ;

Considérant que Mme Visotheary Rivière-Ung a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle les 12-13/10/2017, les 09-10/11/2017 et les 04-05/10/2018,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Visotheary Rivière-Ung, ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité, à compter du 06/10/2018.

Mme Visotheary Rivière-Ung exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Visotheary Rivière-Ung est placée sous l'autorité du directeur d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03/12/2018

Le directeur de l'unité
Philippe Grandcolas

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David